

CCHSCT de l'INRAE du 30 août 2021

Avis émis par les représentant-es du personnel sur le point prions

Les représentant-es du personnel réunis au CCHSCT de ce jour sur la question du prion qui impacte aujourd'hui et de façon dramatique au moins une famille de collègue ayant travaillé pour notre institut sur les Agents Transmissibles non Conventionnels (ATNC), et peut-être d'autres, ainsi que notre communauté scientifique travaillant sur cette même thématique, tiennent à se solidariser auprès de tous les agents et des familles.

Les représentant-es du personnel au CCHSCT comprennent et approuvent la nécessité d'un moratoire visant à stopper les activités de recherche sur le prion afin d'identifier les failles liées à la prévention des risques sur les ATNC et ainsi la renforcer. En revanche, cet arrêt des recherches et le manque de visibilité sur l'avenir des équipes à un impact fort sur le psychisme de nos collègues. Si nous saluons la mise en place d'une cellule d'écoute, le travail important et la disponibilité des acteurs locaux (PC, RH, RP...) et nationaux, nous demandons à ce que les agents soient très régulièrement informés et parties prenantes des actions en cours et des prises de décisions qui impacteraient leurs carrières. Nous demandons que la visibilité sur leur avenir soit claire et que l'administration soit transparente sur les nouvelles conditions de travail et organisations qu'impliqueront les résultats de ce moratoire.

Le rapport ⁽¹⁾ de la mission d'expertise de la sécurité dans les laboratoires de recherche sur les prions infectieux avance 7 recommandations à suivre afin de clarifier le rôle réglementaire, améliorer le contrôle interne des laboratoires et l'accompagnement des agents et renforcer les mesures de prévention du risque de transmission accidentelle. Nous regrettons que le document reçu pour notre réunion ne fasse pas état de réflexions engagées pendant cette période de moratoire au sujet des recommandations émises dans ce rapport ministériel. Nous demandons à l'institut de mettre des actions en place qui répondront à l'ensemble des préconisations de ce dit rapport. Par ailleurs, il doit être dit et redit que la pression au travail et la concurrence entre chercheurs ou équipes doit passer après la santé et la sécurité des agents. Il ne sert à rien de faire des protocoles de sécurité adaptés, si dans la réalité, les équipes s'en affranchissent et que les managers de proximité couvrent ces dysfonctionnements.

En effet, ce même rapport met en évidence l'obligation de tendre vers le zéro accident de contamination étant donné la létalité des maladies à prion. Pour cela il indique la nécessité absolue d'avoir une vision de la prévention primaire sur le point particulier des ATNC, ceci afin d'éviter toute forme d'accident. Dans cette optique, nous demandons dans un premier temps un recensement de l'ensemble des laboratoires INRAE travaillant sur les ATNC et que les CHSCT des centres concernés puissent s'emparer de ce sujet.

Pour aller plus loin dans la maîtrise du risque, les représentant-es du personnel estiment nécessaire l'accréditation et la certification de type COFRAC de l'ensemble de ces laboratoires qui impliqueront une refonte des process de manipulations (protocoles, traçabilité, robotisation...). Nous demandons le suivi de ces accréditations et certification qui devront donner lieu à des autorisations à pratiquer des activités de recherche sur les ATNC avec un encadrement administratif spécifique comme cela se pratique pour d'autres pathogènes.

Il paraît indispensable aux représentant-es du personnel de mettre en place un système de formations spécifiques et continues aux risques et aux bonnes pratiques pour tous les agents travaillant sur les ATNC. Nous préconisons une habilitation pour travailler sur ces agents infectieux avec livret de compétences pour les personnes habilitées.

Dans la refonte des documents relatifs à la sécurité, il nous paraît essentiel de travailler sur une nouvelle fiche de déclaration d'accident spécifique aux laboratoires confinés et aux activités liées aux pathogènes et plus largement aux risques biologiques.

Les représentant-es du personnel demandent un engagement de l'institut pour trouver des solutions et palier au suivi médical décrit par le rapport d'expertise comme lacunaire du fait du manque de médecins du travail. Ceci dans l'optique de mettre en place un suivi médical spécifique et régulier des agents étant exposés aux risques biologiques et notamment les ATNC.

Enfin, les représentant-es du personnel au CCHSCT demandent une investigation fine des personnes ayant travaillé sur les prions depuis l'engagement de l'institut sur cette thématique. Ceci inclus les agents retraités, les CDD, les stagiaires et les doctorants. Nous demandons une mise en corrélation avec les accidents déclarés en plus d'une information systématique sur les procédures médicales à suivre pour tous les agents ayant travaillé sur les prions, qu'ils aient ou non déclaré un accident de travail dans le cadre de leur mission de recherche sur les prions.

Nous estimons capital et du devoir de l'administration de se rapprocher des 17 agents mentionnés dans le rapport du ministère, dont 7 font mention d'une coupure ou piqure avec un objet contaminé afin de les accompagner dans un suivi médical spécifique, porté par des experts sur le sujet des prions, ainsi qu'un accompagnement psychologique, avec un suivi en CCHSCT de ces situations. De même, il est urgent de mettre en place un suivi post-exposition/post-professionnel pour les personnes ayant travaillé ou ayant été exposés aux ATNC.

Les recommandations fortes et contraignantes des représentant-es du personnel CCHSCT sont à la hauteur de la dangerosité et de la létalité des ATNC, elles ont également pour vocation de prévenir tout accident dramatique chez nos collègues. C'est pourquoi, nous demandons selon l'article 77 du décret 82-453, une réponse de l'administration sur chaque point de l'avis formulé ce jour.

Avis émis à l'unanimité par les représentant-es CFDT CGT et SUD-RE présent-es (en visio)

- (1) A la suite du décès de Jouy en 2019, une mission interministérielle conduite par le CGAAER et l'IGESR avait été chargée de procéder à une évaluation des plans de maîtrise de la sécurité dans les laboratoires de recherche travaillant sur les prions. Son rapport, d'octobre 2020 en ligne <https://agriculture.gouv.fr/la-securite-dans-les-laboratoires-de-recherche-sur-les-prions-infectieux>